

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

18 octobre 2024

Délibération n°CA-2024-07

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 10 membres représentés

**Budget rectificatif 2024**

➤ Vu la note en annexe.

*Approbation du budget rectificatif 2024*

Pour	25
Contre	0
Abstention	1

**Le conseil d'administration approuve le budget rectificatif 2024**

Fait à Rouen, le 18 octobre 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Affaire suivie par :  
Franck Le Derf  
Vice-Président en charge des ressources, du  
patrimoine immobilier

Direction générale des services  
Affaire suivie par :  
Pascale Laine-Montels  
Sylvie Monsinjon

Direction des Affaires Financières  
Affaire suivie par :  
Cédric Ecourtemer  
Corinne Martins

Mont Saint-Aignan, le 4 /10/2024

Le Président

À

Madame la Rectrice de l'académie de  
Normandie, Chancelière des Universités

Madame la Rectrice,

La présente note a pour objet de vous présenter les principaux éléments constitutifs de la première proposition de budget rectificatif (BR n°1) de l'exercice 2024 de l'Université de Rouen Normandie.

Ce budget rectificatif tient compte des écarts de réalisation par rapport au budget initial (BI). Outre les ajustements habituels anticipant la fin de l'exercice, il prend en compte les nouveaux projets ainsi que les éléments d'évolution de l'enveloppe de la masse salariale liés notamment à la campagne d'emplois.

Ainsi, la démarche a été de questionner l'ensemble des composantes et directions sur l'évolution de leur besoin (tout en travaillant sur les taux d'exécution prévus sur la fin de l'exercice), mais aussi sur les éventuelles recettes à encaisser d'ici à la fin de l'année budgétaire.

Ce budget rectificatif ne modifie pas l'économie générale du budget initial (seuil de 5% du budget voté au BI). En revanche, il augmente le plafond d'emplois global de 15 postes le portant ainsi à 2618 ETPT. Cette proposition doit donc faire l'objet d'un vote lors du conseil d'administration du 18 octobre prochain.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations distinguées.

## 1. Rappel des autorisations budgétaires liées au budget initial 2024

	<b>Autorisations d'engagement (AE)</b>	<b>Crédits de paiement (CP)</b>
Personnel	205 846 028	205 846 028
Fonctionnement	43 247 126	39 060 018
Investissement	28 016 173	23 366 249
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>277 109 327</b>	<b>268 272 295</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>257 421 955</b>	

*Solde budgétaire initial 2024 : - 10 850 340 euros*

## 2. Le budget rectificatif n°1 de l'exercice 2024

### 2.1 - Volet recettes

Ce budget rectificatif de l'exercice budgétaire 2024 prévoit en synthèse une augmentation des recettes de **4 923 810 €** répartie principalement comme suit :

#### **Financement État :**

**Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) :** La SCSP n'est à ce stade pas définitive, et elle reste estimée au niveau de la prévision du budget initial (BI).

#### **Autres Financements de l'Etat : + 237 000 €**

- AAP travaux gains énergétiques (DRI) : 237 000 € ont été perçus au titre de l'obtention de certificat d'économies d'énergie.

#### **Fiscalité affectée : + 222 296 €**

- Complément de CVEC de +222 296 €, lié à la notification du CROUS. Les crédits seront ouverts dans le cadre des appels à projet de la CVEC.

- **Autres financements publics : + 3 220 053 €**

**Dont :**

- + 1 896 041 € pour le projet ANR – France 2030 « BIOT2@Normandie »
- - 525 000 € au titre du CPER 2015-2020 Bibliothèque Universitaire (BU) phase d'études et de conception. Initialement prévu au BI 2024, le versement interviendra finalement en 2025. Ces crédits seront reprogrammés sur le BI 2025.
- + 1 250 000 € pour les conventions liées à la Recherche :
  - dont 73 337 € au titre des projets ANR (IA)
  - dont 178 172 € au titre des projets ANR hors IA,
  - dont 205 965 au titre des financements du FEDER et de la Région à hauteur de 377 879 €,
  - dont d' autres financements pour 414 647 €
- - 30 000 € concernant le Campus Santé Rouen Normandie. Une demande d'avenant auprès de la Métropole de Rouen est en cours. Le projet a été décalé et le solde sera versé en 2025.
- + 282 534 € au titre des AAP Normandie Sup 2024 de la Région Normandie
- + 258 335 € concernant les crédits servant au soutien logistique des conventions Erasmus
- + 77 042 € au titre de l'AAP Métropole Rouen Normandie (IUT de Rouen)
- + 11 101 € au titre de divers autres financements

- **Autres : + 1 244 461 € dont :**

- + 582 225 € d'augmentation de la facturation des contrats de la Formation Continue et par Apprentissage (534 225 € contrats FCA + diverses aides aux apprentis 48 000 €)
- + 100 000 € taxe apprentissage
- + 102 055 € au titre l'UNESS (flexisanté)
- + 151 069 € pour les certificats d'énergie et d'autres recettes exceptionnelles concernant le chauffage
- + 255 000 € concernant le rappel de facturation lié à la convention d'hébergement IRCOF
- + 27 000 € concernant l'augmentation de recettes liée à la restauration de l'Inspé
- + 10 000 € concernant le don affecté de M Heuzé
- Divers : 17 112 €

## **2.2 - Volet dépenses**

### **2.2.1 / Dépenses de personnels : + 3 170 034 €**

#### **Contexte :**

Lors de l'élaboration du budget initial 2024, plusieurs scénarios ont été pris en compte. Un travail de confrontation entre ces prévisions budgétaires et l'exécution constatée entre janvier et août 2024 ainsi que leur projection à fin décembre ont été réalisés. Par ailleurs, un certain nombre d'évènements intervenus en 2024 n'a pu être pris en compte au moment de la construction budgétaire initiale 2024 et doivent être impactés dans le cadre de ce BR 1.

Ces ajustements budgétaires sont à opérer pour adapter les prévisions budgétaires à l'exécution prévisionnelle des dépenses décrites ci-dessous.

#### **Les éléments du BR 1**

- 1) Actualisation de la prévision budgétaire prise comme hypothèse au BI 2024 avec réalisation de la dépense : +1 M€

Lors de l'élaboration du BI 2024, une prévision d'atterrissage 2023 pour la masse salariale des agents de l'URN avait été ciblée à hauteur de 197,8 M€. Après intégration des paies d'octobre à décembre 2023, un ajustement était déjà identifié pour un montant de +136 K€. De plus, la confrontation des hypothèses d'entrées et sorties 2023 (date moyenne d'entrée, date moyenne de sortie et coûts moyens) au réalisé 2023 a donné lieu à un ajustement de +350 K€.

Lors du vote du CA du 06 janvier 2023, il a été convenu d'appliquer une revalorisation cadencée du RIFSEEP pour le personnel BIATSS entre 2023 et 2025. Compte tenu de l'évolution des effectifs, spécifiquement sur le personnel BIATSS, l'enveloppe prévue pour le régime indemnitaire doit être réajustée à la hausse (+134,4 K€).

Pour le BI 2024, l'hypothèse budgétaire liée à l'endorecrutement avait été fixée à 50% pour les concours des professeurs des universités. Après publication et analyse des résultats, il s'avère que le nombre de lauréats des concours PU, déjà MCF au sein de l'URN, est inférieur à cette hypothèse. Cela génère un ajustement de +123,3 K€.

D'autres hypothèses doivent être revalorisées au BR 1 (ajustement de la revalorisation des 5 points d'indice, augmentation du GVT +, augmentation du RIPEC C1 et C3).

## 2) Ajout de nouvelles dépenses : +1,7 M€

Depuis janvier 2022 et en lien avec la LPR, la PES fait l'objet de plusieurs revalorisations cadencées, applicables jusqu'en 2027. Une mensualisation de la PES a été mise en œuvre au sein de l'URN à compter de la paie de juin 2024 avec un versement rétroactif des mois de septembre 2023 à février 2024 (auparavant : versement 2 fois 6 mois pour une année) soit 16 mois de primes à verser sur l'année 2024 et non 12 mois (+450 K€).

Lors du CA du 07 juin 2024, une revalorisation du régime indemnitaire des BIATSS non titulaires (hors recherche) applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2024 a été voté dont le coût supplémentaire doit faire l'objet d'une inscription au BR 1 (+77,7 K€).

De plus, l'Université a été lauréate de nombreux appels à projet (BIOT2, NORMANTHIA, TRANSITION, ...) et a fait aussi l'objet d'une contractualisation avec l'Etat dans le cadre des COMP. Dans ce cadre, de nombreux recrutements d'agents sont déjà réalisés et doivent encore intervenir. Ainsi, il est nécessaire d'inscrire une somme supplémentaire au BR 1 (+315,5 K€).

D'autres évènements, tels que des décès ou des départs volontaires entraînent le versement de diverses sommes (capitaux décès ou encore d'indemnités de ruptures conventionnelles). Il convient donc d'ajouter au BR 1 une somme couvrant ces dépenses (+250 K€).

Certaines nouvelles dépenses ont également été prévues pour l'année 2024 (revalorisation de la grille indiciaire des infirmiers, revalorisation de certains taux de vacations...).

## 3) Ajustement des dépenses liées aux personnels sur contrat de recherche : 450 K€

Suite à l'analyse de l'exécution du budget de l'enveloppe masse salariale du centre financier 932 entre janvier et août 2024, couplé à un nombre croissant de conventions, il a été convenu d'inscrire 450 K€ supplémentaires au BR 1.

## 4) Ajustement du plafond d'emploi du BI 2024

Tenant compte de la dynamique des dernières campagnes d'emplois, des différents mouvements ainsi que du nombre croissant de recrutements de l'URN sur les appels à projet, le plafond global d'emploi doit être réajusté à 2618 ETPT (+ 15 par rapport au BI 2024).

## 5) Synthèse

<b>Budget initiale 2024</b>	<b>205 846 028 €</b>
<b>Budget rectificatif n°1</b>	<b>3 170 034 €</b>
<i>Actualisation des prévisions budgétaires du BI</i>	1 012 592 €
<i>Ajout de nouvelles dépenses</i>	1 707 442 €
<i>Enveloppe supplémentaire sur les personnels sur contrat de recherche (932)</i>	450 000 €
<b>Budget total</b>	<b>209 016 062 €</b>

**2.2.2 / Dépenses de fonctionnement****Autorisations d'engagement : – 2 810 €****Crédits de paiements : – 3 748 246 €**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées d'une part de baisse des AE et CP comme suit :

- d'une désinscription au niveau global de l'établissement de – 3,5M € en CP par rapport au taux d'exécution constaté au 30 septembre.
- d'une diminution des crédits concernant les dépenses de fluide : - 1 165 220 € en AE et 1 030 k € en CP. En effet, le coût de l'énergie s'étant stabilisé, la prévision est réajustée à la baisse.

D'autre part, d'une augmentation des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 162 410 € en AE et de 781 754 € en CP qui se décompose principalement de la manière suivante :

- + 222 000 € liés aux projets CVEC en lien avec l'augmentation de la recette.
- + 200 000 € liés à l'alimentation de l'enveloppe réserve
- + 400 000 € pour les projets sur convention recherche
  
- Des différentes demandes des composantes et directions : 340 410 €
  - o + 153 000 € UFR Santé
  - o + 45 000 € CFCA
  - o + 59 000 € SSE
  - o + 33 000 € INSPE
  - o - 66 000 € DRIC

- + 33 000 € DEPE
- + 30 000 € TURN
- + 18 000 € Sureté
- + 21 800 € UFR LSH
- - 24 290 € IAE
- + 37 900 € Autres

### **2.2.3 / Dépenses d'investissement**

**Autorisations d'Engagement : - 3 117 580 €**

**Crédits de Paiements : - 2 268 252 €**

Les crédits d'investissements se décomposent d'une part de désinscriptions en AE et CP qui se décomposent de la manière suivante :

- - 2 253 131 € en AE et - 1 403 803 € en CP : désinscription relative à la Bibliothèque Universitaire (il s'agit d'un simple report sur 2025 pour tenir compte de la réalité opérationnelle du projet).
- - 500 000 € en AE et CP : à l'échelle de l'établissement, au regard du taux d'exécution constaté au 30 septembre.
- - 403 000 € : report des AE et - 403 729 € en CP du projet TRANSITION qui seront reportés sur le BI 2025.
- - 340 000 € : report des AE et CP des travaux de l'amphithéâtre « Trénard » qui seront reportés en 2025.
- - 90 000 € : report des AE et - 127 190 € en CP sur divers projets dont l'odontologie et le projet France 2030 « SaNuRN » sur le BI 2025.

D'autre part, quelques ouvertures de crédits concernant des nouveaux appels à projet :

- + 363 000 € en AE et CP liés au projet BIOT2@Normandie (reversement à effectuer aux partenaires du projet)
- + 105 551 € : diverses ouvertures en AE et 143 470 € en CP liées aux demandes des composantes et directions



### 2.3 – Synthèse

En synthèse, ce projet de budget rectificatif présente les évolutions suivantes :

Autorisations d'engagement	+ 49 644 €
Crédits de paiement	- 2 846 464 €
Recettes	+ 4 923 810 €
Solde budgétaire	+ 7 770 274 €

Cette proposition de budget rectificatif donne ainsi lieu aux autorisations budgétaires et crédits de paiement révisés suivants :

Dépenses	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)
Masse Salariale	209 016 062 €	209 016 062 €
Fonctionnement	43 244 315 €	35 311 772 €
Investissement	24 898 593 €	21 097 997 €
<b>Total</b>	<b>277 158 970 €</b>	<b>265 425 831 €</b>
<b>Recettes</b>		
	<b>Prévision de recettes</b>	
Subvention pour Charges Service Public (SCSP)	206 222 584 €	
Autres financements État	1 480 000 €	
Fiscalité affectée	2 375 215 €	
Autres financements publics	30 716 342 €	
Recettes propres	21 551 624 €	
<b>Total</b>	<b>262 345 765 €</b>	

Ces autorisations budgétaires rectificatives donnent lieu à un solde budgétaire prévisionnel négatif de **3 080 066 €**.

### **3 – Budget 2024 révisé – Situation patrimoniale**

État des prévisions en Budget initial 2024 (budget agrégé en droits constatés)

Charges	273 906 046 €
Produits	268 936 479 €
Résultat prévisionnel	- 4 969 567 €
Capacité d'autofinancement	1 030 433 €
Emplois	23 366 249 €
Ressources	14 256 593 €
Évolution du fonds de roulement	- 9 109 656 €

État des prévisions après intégration du BR1 2024 (budget agrégé en droits constatés)

Charges	273 523 099 €
Produits	271 714 174 €
Résultat prévisionnel	- 1 808 925 €
Capacité d'autofinancement	4 191 075 €
Emplois	20 699 295 €
Ressources	16 815 685 €
Évolution du fonds de roulement	- 3 883 610 €
Fonds de roulement estimé en fin d'exercice	26 218 499

Le Président,

  
Laurent YON